Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 037-213700628-20260615-D_2026_058-DE

DEPARTEMENT
D'INDRE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE CHINON

COMMUNE DE
CHATEAU LA VALLIERE

Nombre de conseillers
en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19
Convocation du 8 Juin 2026

Objet :

- INTERCOMMUNALITE :

SIEIL (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE) : MOTION POUR REAFFIRMER L'APPARTENANCE DE LA COMPETENCE « DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ » AU SEIN DU BLOC COMMUNAL (COMMUNES ET GROUPEMENTS)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHÂTEAU LA VALLIERE

L'an deux mil vingt-six le 15 juin à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. GAUTHIER Jean Claude, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. GAUTHIER Jean Claude, Mme HELIERE Sophie, M. DARONDEAU Valéry, Mme HABERT Roberte, M. DUBRAY Dominique, Mme GUERCHE Sylvie, Mme BRUN Isabelle, M. BOUZEAU Yannick, Mme JOSELON Cristina, M. MADI Zaïnal, Mme SIROP Julie, M. CHOULET Philippe, Mme LEROY Clara, M. DUMAIS Jérémy, M. MERCHIER Gérard, Mme DEPOIX Patricia.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
M. BOUREL Guillaume qui a donné pouvoir à Mme HELIERE Sophie,
M. CHAPIN Bernard qui a donné pouvoir à M. MERCHIER Gérard,
Mme WECLEWICZ Catherine qui a donné pouvoir à Mme DEPOIX Patricia.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

ETAIENT ABSENTS :

M. DUBRAY Dominique a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

N° D_2026_058

Le Maire présente ce dossier.

Le SIEIL regroupe l'ensemble des communes d'Indre-et-Loire autour des compétences énergies depuis 1937.

Considérant le projet de loi de décentralisation qui doit être présenté au parlement, lequel souhaite valoriser certaines prérogatives du bloc communal.

Considérant que le Premier ministre a confirmé lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux, l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme « le chef de file des réseaux de proximité » en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions ».

Considérant que la Fédération nationales des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a adopté lors de son assemblée générale du 11 décembre 2025, une motion qui réaffirme l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 037-213700628-20260615-D_2026_058-DE

gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements) et alerte le Gouvernement sur les risques d'une telle mesure.

Propose de s'adjoindre à la démarche de la FNCCR et d'adopter la motion annexée à la présente délibération pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal.

Le Président du SIEIL précise qu'un courrier à destination de l'ensemble des parlementaires d'Indre-et-Loire a déjà été transmis.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter la motion annexée à la présente délibération pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal et de l'autoriser à signer ladite motion ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'énergie,
- Vu les statuts du SIEIL,
- Vu l'adhésion de la collectivité aux compétences du SIEIL, et notamment la distribution d'électricité,
- Adopte la motion visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal, telle que présentée en séance et jointe à la présente délibération,
- Autorise le Maire a signer ladite motion ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à la transmettre au premier ministre et au ministre de l'Intérieur.

Le Secrétaire de séance

D DUBRAY

Le Maire,

JC GAUTHIER

Mairie de CHATEAU-LA-VALLIERE (Indre-et-Loire)

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire compte tenu de la publication le 18/06/2026 et de la réception en Préfecture le 18/06/2026

Le Maire,

JC GAUTHIER.

Mairie de CHATEAU-LA-VALLIERE (Indre-et-Loire)